

Un entrepôt d'environ $8000~\text{m}^2$ (5600 m² d'entrepôts + 2400 m² en préau) sur une quinzaine de mètres de hauteur

UN TRAFIC ROUTIER NUISIBLE

Comme tout le monde le sait, Amazon est une entreprise multinationale de livraison. L'agence de Moult va recevoir, reconditionner et réexpédier une masse de marchandises. Cela va donc générer un trafic routier très important.

Il est prévu 8 quais de chargement pour poids lourds, ce qui implique au minimum un trafic d'une vingtaine de semi-remorques toutes les nuits et un ballet incessant de camionnettes le jour, car Amazon fonctionne de jour comme de nuit 24h/24 et ce 7j/7. Sans compter les centaines de places de parkings pour les camionnettes.

Qu'il va être doux le chant des « Bip Bip » de recul et des moteurs de ces véhicules la nuit en plein été!

L'EMPLOI ? QUEL EMPLOI ?

Amazon parle de 50 CDI, et de 250 emplois indirects en livraison. Mais quels emplois ! Les différentes enquêtes et reportages sur Amazon montrent que les employés ne résistent pas plus de 2 ans en moyenne aux cadences imposées et à une gestion des ressources humaines plutôt inhumaine.

On sait que 1 emploi créé par Amazon, c'est 2,2 emplois de proximité détruits (rapport Mounir Mahjoubi en 2019).

Des taxes qui viendront alimenter les caisses de la mairie ? Sur le papier oui, mais il n'est pas interdit d'être sceptique dans la mesure où Amazon est un champion de l'optimisation fiscale et de la fraude à la TVA. Le gouvernement et l'Europe se battent pour obtenir un petit 3% d'impôts sur le chiffre d'affaire d'Amazon et n'y arrivent pas. Que peut-on espérer au niveau local ?

QUESTIONS

Pourquoi Mondeville et Caen-la-Mer ont refusé l'installation d'Amazon chez eux ?

Pourquoi des élus de droite comme de gauche ont fait front et ont réussi à empêcher ce que Moult est prêt à accepter sans le moindre débat public ?

Ce refus n'était-il pas dû au fait qu'Amazon détruit les commerces de proximité, échappe à l'impôt et impacte l'environnement ?

On peut donc légitimement s'interroger sur le bénéfice réel de l'installation d'Amazon à Moult-Chicheboville.

FAUT-IL LAISSER FAIRE ET S'APPRÊTER À EN SUBIR LES CONSÉQUENCES ? OU RÉAGIR ET RÉFLÉCHIR À NOTRE INTÉRÊT COMMUN ?

Un vrai problème se pose : la date limite.

Après avoir été refusé à Mondeville (décembre 2019), le projet d'installation d'Amazon à Moult a pris forme en catimini au mois d'octobre (demande de permis).

Le Département a donné son <u>accord pour la voirie début décembre 2020</u>. La mairie de Moult a donné son avis favorable au permis de construire le 11 janvier 2021.

C'est cette date qui marque le début des recours possibles. Le délai de recours est de 2 mois et prend donc fin le 11 mars.

Dans moins d'un mois!

Stor Marion A

Infos et contacts

stopamazon14@riseup.net_
https://stopamazon14.github.io/
https://www.facebook.com/stopamazon14
06.85.73.26.41

Pétition en ligne https://agir.greenvoice.fr/p/StopAmazonMoult14

Consultons, témoignons, décidons et agissons maintenant!

Ne pas jeter sur la voie publique